

miques, à la demande de l'Association de chiropratique du Canada on a estimé, d'après des renseignements dignes de foi, que quelque 2,567,000 malades avaient été traités en 1955 par les chiropraticiens du Canada.

L'étude a révélé que le chiropraticien moyen du Canada accepte actuellement environ 26 nouveaux malades chaque mois, soit 312 par année. D'après ces chiffres, l'augmentation annuelle du nombre de nouveaux clients, par conséquent, est à l'heure actuelle d'environ 25,000, et elle représente un accroissement annuel de quelque 9.7 p. 100.

Si on en juge par les dix dernières années, il est raisonnable de croire que dans dix ans d'ici, le nombre des Canadiens qui se prévaudront des soins de chiropratique sera d'environ le double de ce qu'il est aujourd'hui. L'étude conclut que "en réalité, le gain que marquera la prochaine décennie, vers 1966-1967, devrait être encore plus prononcé en raison des efforts déployés par les membres de la profession dans le domaine des relations publiques, du nombre élevé des chiropraticiens licenciés et d'une plus vaste reconnaissance de la chiropratique par une population toujours grandissante".

M. Thorp McClusky, écrivain bien connu dans le domaine de l'hygiène, a publié en juin 1957, aux États-Unis d'Amérique, un livre intitulé "Your Health and Chiropractic", qui découle de plusieurs années de recherche dans toutes les parties du Canada et des États-Unis d'Amérique. Ses assertions sont confirmées par la statistique et par des dossiers cliniques exacts.

A la page 13 du livre, l'auteur déclare relativement à la situation que s'est assurée la chiropratique aux États-Unis :

"La chiropratique s'est développée comme un champignon. Aujourd'hui, après soixante ans d'existence seulement, la profession compte plus de vingt mille praticiens et une clientèle de 20 millions de personnes recevant des traitements, aux États-Unis seulement. Cela signifie qu'environ un sixième de notre population a fait l'essai des services d'un chiropraticien. A l'intérieur des frontières des États-Unis, sur la terre ferme, le nombre des malades qui reçoivent des soins de chiropratique augmente aux taux d'environ deux millions par année."

Des progrès semblables ont été réalisés au Canada. Des études indépendantes, des sondages de l'opinion publique et des consultations réalisés au Canada et dont la presse et la radio ont fait état, indiquent que dans une proportion de plus de 70 p. 100, et qui s'élève parfois, en certains cas, jusqu'à 90 p. 100, l'opinion publique approuve la chiropratique et sanctionne le principe que le malade doit être libre de choisir, dans tout programme d'hygiène, le traitement qu'il désire.

On doit se rendre compte que si ce principe n'est pas reconnu, les citoyens seront forcés de verser des contributions aux plans d'assurance-santé, indirectement par l'impôt ou suivant les exigences des programmes d'hygiène, et, s'ils désirent des services de chiropratique, de payer en outre les frais que comportent ceux-ci.

La valeur de la chiropratique et le statut de la profession ont été reconnus de différentes façons. Comme il est dit plus haut, le gouvernement du Canada a constitué en société, par lettres patentes, le corps dirigeant de la profession. Après la dernière guerre mondiale, le même gouvernement, par l'intermédiaire du ministère des Affaires des anciens combattants, a reconnu